



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question au Gouvernement n° 596

Texte de la question

ORGANISATION DE LA FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE

M. le président. La parole est à Mme Françoise Guégot, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Françoise Guégot. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, dans quelques jours, 615 000 élèves de terminale et 483 000 élèves de première devront affronter les épreuves du baccalauréat, dont nous fêtons de cette année le bicentenaire. Il s'agit d'un moment important de leur vie, puisqu'il marque la fin de leur scolarité dans l'enseignement secondaire et leur entrée dans l'enseignement supérieur. Le baccalauréat n'est pas seulement le premier grade universitaire : il est aussi un rite de passage qui marque l'entrée dans l'âge adulte, un symbole des progrès accomplis par notre système éducatif, un pilier de notre cohésion sociale.

Tout cela justifie naturellement que le baccalauréat puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

Cela n'explique pas pour autant que les lycéens perdent chaque année un mois de cours, soit un trimestre sur l'ensemble de leur scolarité au lycée. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*) C'est la complexité d'organisation de cet examen qui conduit à précipiter la fin des enseignements dès la fin du mois de mai.

Pour faire face à cette situation, vous avez proposé, monsieur le ministre, de procéder à ce que vous avez appelé " la reconquête du mois de juin ". Une expérimentation dans quinze départements, dont le mien, celui de la Seine-Maritime, doit permettre la poursuite des cours pendant le déroulement des examens.

Monsieur le ministre, comment comptez-vous procéder pour garantir aux élèves un temps d'apprentissage réel jusqu'à la fin de leur année scolaire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale.

M. Xavier Darcos, *ministre de l'éducation nationale*. Madame Guégot, permettez-moi de rappeler un chiffre :...

M. Bruno Le Roux. 20 000 postes en moins cette année !

M. le ministre de l'éducation nationale. ...le mois de juin, au lycée, représente une dépense publique de un milliard d'euros. Il n'y a aucune raison que cette dépense publique ne soit pas utilisée pour permettre aux élèves d'aller jusqu'au bout de leurs programmes et aux professeurs de finir leur enseignement en évitant que nos établissements ne soient désorganisés, dès la fin du mois de mai, pendant l'organisation des examens. C'est d'ailleurs un vieux sujet puisque l'un de mes lointains prédécesseurs, M. Lucien Paye, avait publié en 1961 une circulaire demandant que l'on organise les examens dans des locaux différents et que les épreuves soient surveillées par des personnels non enseignants pour ne pas perturber l'année scolaire. Près de cinquante ans après, le rythme des réformes étant un peu différent sous Nicolas Sarkozy qu'en 1961, nous allons pouvoir passer à cette expérimentation.

Tout d'abord, je rappelle que cette année, dans tous les lycées, les épreuves ont été repoussées d'une semaine, et que les conseils de classe et d'orientation ont eux aussi été retardés. Ainsi, les élèves ne seront pas distraits en apprenant ce qui leur arrivera l'année suivante, et ils resteront attentifs à leurs résultats.

Comme vous venez de le dire, nous avons décidé d'expérimenter, dans quinze départements, un dispositif qui permettra que le mois de juin tout entier soit utilisé par les élèves. Comment faisons-nous ?

M. Frédéric Cuvillier. On supprime des postes !

M. le ministre de l'éducation nationale. Nous faisons passer les examens hors des lieux d'enseignement, sous la surveillance de vacataires ou d'autres personnels non enseignants - nous les rémunérons évidemment - ; ensuite, les professeurs qui corrigent se voient proposer une rémunération bien meilleure, puisqu'elle passe d'un peu plus de un euro par copie à cinq euros ; enfin, les personnels gestionnaires, qui se sont donné beaucoup de mal pour que ce dispositif fonctionne, recevront à ce titre une prime augmentée de 100 %.

Voilà une réforme simple, qui prouve que l'on peut gagner du temps scolaire et réformer à moyens constants. J'imagine que les grands défenseurs du *statu quo* protesteront, mais j'estime que nous avons apporté une amélioration simple et pratique qui rendra service à tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur de nombreux bancs du groupe Nouveau Centre.*)

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Guégot](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 596

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 juin 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 juin 2008